



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

REGLEMENTATION DES LICENCES ET TITRES DE PARTICIPATION 2016

LICENCES

CODES & TARIFS LICENCES PRATIQUANTS

INTERNATIONALE

ICCA	
Internationale Concurrent Conducteur "A" Auto	1 450 €
ICCB	
Internationale Concurrent Conducteur "B" Auto	780 €
ICCC	
Internationale Concurrent Conducteur "C" <i>Circuit</i> Auto	495 €
ICCCR	
Internationale Concurrent Conducteur "R" Route Auto	495 €
ICCD	
Internationale Concurrent Conducteur "D" Auto	495 €
ICCCJ	
Internationale Concurrent Conducteur "C" Junior <i>Circuit</i> Auto	270 €
ICCIJ	
<i>Internationale Concurrent Conducteur Junior Rallye Auto</i>	270 €
ICCCF4	
Internationale Concurrent Conducteur "C" F4	230 €
ICCCJOR	
Internationale Concurrent Conducteur "C" Junior Off-Road	270 €
ICCDR	
Internationale Concurrent Conducteur Dragster/Records	170 €
ICCR	
Internationale Concurrent Conducteur Régularité	170 €
ICCRS	
Internationale Concurrent Conducteur Restrictive Auto	495 €
ICCAK	
Internationale Concurrent Conducteur "A" Karting	300 €
ICCBK	
Internationale Concurrent Conducteur "B" Karting	275 €
ICCCJK	
Internationale Concurrent Conducteur "C" Junior Karting	245 €
ICCCSK	
Internationale Concurrent Conducteur "C" Senior Karting	250 €
ICT	
Internationale Concurrent Tuteur	75 €

NATIONALE

NCC	
Nationale Concurrent Conducteur Auto	410 €
NJR	
Nationale Junior Auto Rallye	125 €
NJC	
Nationale Junior Auto Circuit	220 €
NCCT	
Nationale Concurrent Conducteur Terre	220 €

NCCR	
Nationale Concurrent Conducteur Régularité	125 €
NCCDR	
Nationale Concurrent Conducteur Drift	162 €
NEA	
Nationale Entraînement Auto	97 €
NCCK	
Nationale Concurrent Conducteur Karting	155 €
NCCCK	
Nationale Concurrent Conducteur Cadet Karting	150 €
NCCMK	
Nationale Concurrent Conducteur Minime Karting	150 €
NCCMCK	
Nationale Concurrent Conducteur Minikart Karting	79 €
NCCHK	
Nationale Concurrent Conducteur H Karting	155 €
NECCJSK	
Nationale Entraînement Course Clubs Junior Senior Karting	95 €
NECCJSPK	
Nationale Entraînement Course Clubs Junior Senior Premium Karting	47 €
NECCMCK	
Nationale Entraînement Course Clubs Minime Cadet Karting	70 €
NECCMCPK	
Nationale Entraînement Course Clubs Minime Cadet Premium Karting	47 €
NECCMCKK	
Nationale Entraînement Course Clubs Minikart Karting	52 €
NECCMKPK	
Nationale Entraînement Course Clubs Minikart Premium Karting	42 €
NEKHI	
Nationale Entraînement Kart Historique	37 €
NECCHK	
Nationale Entraînement Course Clubs H Karting	90 €
NECCHPK	
Nationale Entraînement Course Clubs H Premium Karting	47 €

REGIONALE

RCC	
Régionale Concurrent Conducteur Auto	240 €
RCCT	
Régionale Concurrent Conducteur Terre	100 €
RCCT4X4	
Régionale Concurrent Conducteur Trial 4x4	100 €
RCCS	
<i>Régionale Concurrent Conducteur Slalom</i>	140 €
RCCR	
Régionale Concurrent Conducteur Epreuve d'Accélération	70 €
RCCJD	
Régionale Concurrent Conducteur Jeune Dragster	77 €
RCCLC	
Régionale Concurrent Conducteur « Lycées dans la Course »	110 €
RCCRES	
Régionale Concurrent Conducteur Restrictive Auto	242 €

CODES & TARIFS LICENCES ENCADRANTS

EIPS	
Internationale Personne Satellite	63 €
EIV	
Internationale Volontaire	63 €
EID	
Internationale Dirigeant	94 €
ENCST	
Nationale Commissaire Stagiaire	47 €
ENCOC	
Nationale Commissaire "C"	63 €
EIRZT4X4	
Internationale Responsable de Zone Trial 4X4	63 €
EICOB	
Internationale Commissaire "B"	63 €
EICOACPR	
Internationale Commissaire "A" Chef de Poste Route Auto	81 €
EICOACPC	
Internationale Commissaire "A" Chef de Poste Circuit	81 €
ENCST	
Nationale Stagiaire Option Commissaire Sportif	68 €
ENJDR	
Nationale Juge Drift	120 €
ENCSK	
Nationale Commissaire Sportif Karting	110 €
EICSK	
Internationale Commissaire Sportif Karting	140 €
EICS	
Internationale Commissaire Sportif Auto	177 €
ENDCST	
Nationale Stagiaire Option Directeur de Course	68 €
ENDCT4X4	
Nationale Directeur de Course Trial 4X4	120 €
ENDCDR	
Nationale Directeur de Course Drift	120 €
ENDCK	
Nationale Directeur de Course Karting	110 €
EIDCK	
Internationale Directeur de Course Karting	140 €
EIDCD	
Internationale Directeur de Course Dragster	177 €
EIDCR	
Internationale Directeur de Course Route Auto	177 €
EIDCCA	
Internationale Directeur de Course Circuit Asphalte	177 €
EIDCCT	
Internationale Directeur de Course Circuit Terre	177 €
EICTST	
Internationale Commissaire Technique Stagiaire Auto	52 €
EICTC	
Internationale Commissaire Technique "C" Auto	136 €
EICTB	
Internationale Commissaire Technique "B" Auto	177 €
EICTA	
Internationale Commissaire Technique "A" Auto	177 €
EICTSTK	
Internationale Commissaire Technique Stagiaire Karting	52 €
EICTCK	
Internationale Commissaire Technique "C" Karting	136 €

EICTBK	
Internationale Commissaire Technique "B" Karting	177 €
EICTAK	
Internationale Commissaire Technique "A" Karting	177 €
ENCHST	
Nationale Chronométrateur Stagiaire	52 €
EICK	
Internationale Chronométrateur Karting	104 €
EICCR	
Internationale Chronométrateur "C" Route Auto	63 €
EICCC	
Internationale Chronométrateur "C" Circuit Auto	63 €
EICB	
Internationale Chronométrateur "B" Auto	177 €
EICA	
Internationale Chronométrateur "A" Auto	177 €
EIM	
Internationale Médicale	177 €
ENM	
Nationale Médicale	73 €
NP	
Nationale Média	198 €

CODES & TARIFS LICENCES AUTRES CATEGORIES

ICA	
Internationale Constructeur Auto	77 000 €
IO	
Internationale Organisateur	5 200 €
IOCMA	
Internationale Organisateur Coupe de Marque 10 900 €	
ISA	
Internationale Concurrent Société Auto	7 450 €
ISK	
Internationale Concurrent Société Karting	3 000 €
IGR	
Internationale Concurrent Groupe de Recherche	1 020 €
NOA	
Nationale Organisateur Auto	4 200 €
NOK	
Nationale Organisateur Karting	1 500 €
NCEA	
Nationale Concurrent Ecurie Auto	1 300 €
NPT	
Nationale Partenaire Technique Auto	1 300 €
NPTK	
Nationale Partenaire Technique Karting	200 €
ROA	
Régionale Organisateur Auto	1 650 €
OVH	
Organisateur VH	520 €

I – GENERALITES

1. Définition

Une licence est délivrée par la FFSA **à toute personne morale ou physique résidant en France de manière permanente et à toute personne physique de nationalité française résidant à l'étranger** et désirant exercer une fonction, participer à une compétition inscrite au calendrier de la FFSA, de la FIA ou d'une A.S.N. affiliée à la FIA ou à toute autre activité organisée sous l'égide de la FFSA ou pratiquer l'entraînement à l'année (année civile). La réception de la licence par son titulaire vaut engagement de se soumettre aux règles fédérales nationales et internationales et à l'autorité disciplinaire de la FFSA.

Il existe 3 grandes catégories de licence :

- les licences pratiquants

Ces licences, suivant leur type, ouvrent droit à participer aux compétitions organisées sous l'autorité de la FFSA ou à pratiquer l'entraînement à l'année (année civile).

- les licences encadrants

Ces licences permettent d'assurer dans les conditions de qualification, d'élection ou de délégation déterminées pour chaque type de licence encadrant, des fonctions fédérales et d'encadrement général lors des épreuves.

- les licences personnes morales

Ces licences sont destinées aux organisateurs, partenaires techniques, constructeurs, sociétés et écuries.

2. Demande

Les licences sont délivrées par la FFSA ou pour le compte de la FFSA, via les associations sportives affiliées. On ne peut être licencié qu'au titre d'une même association sportive, quels que soient le nombre et la catégorie de licences sollicitées. Chaque association est titulaire d'un code A.S. Toute demande de licence doit être formulée sur l'imprimé prévu à cet effet et accompagnée de toute pièce se rapportant à la demande. Les imprimés sont téléchargeables sur le site www.ffsa.org – **Vie Fédérale/La licence FFSA/Téléchargement**. Les associations sportives sont chargées du traitement des demandes de licences et les transmettent au Service Licences FFSA.

Les demandes de licences organisateur, organisateur coupe de marque, partenaire technique, constructeur, société et écurie devront être adressées au Pôle Vie Fédérale, à la FFSA.

3. Durée de validité

Les licences sont valables pour l'année civile en cours et viennent obligatoirement à expiration le 31 décembre de chaque année.

La validité d'une licence est cependant prorogée jusqu'au 31 mars de l'année suivante lorsque son titulaire est :

- soit passible de poursuites disciplinaires,
- soit partie dans une procédure d'appel sportif en cours, et ce, uniquement en ce qui concerne la compétence de la commission de discipline et/ou du tribunal d'appel national de la FFSA.

4. Assurance individuelle accident, responsabilité civile et protection juridique : voir § Assurances sur le site FFSA/VIE FEDERALE/LA LICENCE FFSA/ASSURANCES/INDIVIDUELLE ACCIDENT CONTRAT DE BASE et INDIVIDUELLE ACCIDENT GARANTIES COMPLEMENTAIRES.

5. Refus de licence

La FFSA peut refuser la délivrance d'une licence à tout demandeur qui ne remplirait pas les conditions requises, qui poursuivrait un objet contraire à ceux de la FFSA, qui aurait refusé d'appliquer des décisions de la FFSA ou qui, par ses propos, ses actes ou ses écrits, aurait porté un préjudice moral ou matériel à la FFSA, à ses membres ou à ses dirigeants.

6. Changement d'association

La FFSA pourra procéder durant l'année civile en cours, au changement d'association et de code A.S. d'un licencié qui en ferait la demande expresse auprès du Pôle Vie Fédérale. A l'appui de sa demande, le licencié devra faire parvenir à cette dernière, une autorisation formelle de l'association à laquelle il ne souhaite plus être rattaché en qualité de licencié, une attestation de sa qualité de membre délivrée par la nouvelle association, ainsi qu'un chèque de 30 euros libellé à l'ordre de la FFSA. Le changement de code entraînera le transfert de toutes ses licences sur la nouvelle association.

II - EXAMEN MEDICAL

Pour les licences pratiquants (concurrents conducteurs) :

L'utilisation de la fiche médicale délivrée par la FFSA est obligatoire. Les règles déontologiques concernant le secret professionnel devront être respectées.

Les personnes peuvent soit s'adresser à un titulaire du Certificat d'Etudes Spéciales de Biologie et de Médecine du Sport ou d'une Capacité de Médecine du Sport ou encore d'un équivalent reconnu par le Conseil de l'Ordre des Médecins (la liste de médecins peut être consultée sur le site www.conseil-national.medecin.fr), soit à un membre de la Commission Médicale ou un membre du Groupe de Travail Médical Karting FFSA ou un Médecin Fédéral FFSA (auto ou karting, le cas échéant), soit à un généraliste régulièrement inscrit à un tableau de l'Ordre des Médecins.

NB : Les demandeurs d'une première licence internationale ou après 5 ans d'interruption devront subir un examen complet de la vue auprès d'un ophtalmologiste qualifié, examen qui devra obligatoirement comporter la mesure de l'acuité visuelle, l'étude de la vision des couleurs, la détermination du champ de vision, l'étude de la vision binoculaire, une recherche des troubles auditifs et vestibulaires (test de Fukuda conseillé).

Les résultats de ces examens complémentaires seront annexés à la fiche médicale.

Une fois la fiche médicale dûment rédigée, le médecin examinateur devra remplir le certificat médical inclus dans la demande de licence. **Le licencié devra obligatoirement en garder une COPIE.**

Dans tous les cas, un licencié sous traitement médical prolongé ou continu devra en aviser impérativement le Médecin Fédéral National en lui faisant parvenir à la FFSA, sous pli confidentiel, la copie dudit traitement.

Nota 1 : Pour les sportifs de haut-niveau et les espoirs, la délivrance de la licence annuelle est subordonnée à la première visite médicale de l'année en cours, dont les modalités sont fixées par l'arrêté ministériel du 11 février 2004 fixant la périodicité des examens médicaux. Cette visite pourra avoir lieu dans tout Centre Médico-sportif. Aussi, tout pilote de haut-niveau et espoir devra fournir, en même temps que sa demande de licence (dont la fiche médicale aura été remplie), l'attestation de la première visite de suivi sportif imposée à tout sportif de haut-niveau.

Nota 2 : La licence entraînement (hormis la licence H karting) nécessite un certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile et/ou karting. Ne pas faire remplir la fiche médicale

III - PARTICIPATION AUX EPREUVES INTERNATIONALES

Les titulaires d'une licence internationale FFSA bénéficient d'une autorisation permanente pour participer aux épreuves inscrites au calendrier international de la FIA qui sont ouvertes à leur grade de licence.

IV - PARTICIPATION AUX EPREUVES NATIONALES ORGANISEES DANS UN PAYS ETRANGER

Conformément à l'article 2.3 et suivants du Code Sportif International, une épreuve nationale peut, à la discrétion de la fédération étrangère qui l'autorise, admettre la participation de licenciés titulaires d'une licence nationale d'autres fédérations, sous réserve qu'elle soit régulièrement inscrite au calendrier national de la fédération concernée. Il importera que le licencié s'en assure auprès de l'organisateur et demande l'autorisation préalable de la FFSA. Il est à noter que dans le cas où ladite épreuve ferait partie d'un championnat ou série nationaux, les concurrents licenciés étrangers ne seront pas admis à comptabiliser de points au classement des dits championnats ou série.

Dans les épreuves nationales se déroulant dans les pays de l'U.E. ou des pays assimilés désignés comme tels par la FIA*, seront admis à participer sans autorisation spéciale et à comptabiliser des points dans les mêmes conditions que les licenciés nationaux de ces pays, des concurrents ou conducteurs professionnels titulaires d'une licence délivrée par un pays de l'U.E. ou un pays assimilé (est considéré comme professionnel au sens du Code Sportif International, celui

qui déclare aux autorités fiscales compétentes les revenus qu'il a perçus sous forme de salaire ou de sponsoring en participant à des épreuves de sport automobile et qui fournit la preuve de cette déclaration sous une forme jugée acceptable par la FFSA ou qui justifie auprès de la FIA de son statut professionnel, y compris par référence aux avantages procurés non soumis à déclaration auprès des autorités compétentes).

**Pays concernés : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande (Eire), Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Lichtenstein, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.*

V - ETRANGERS

Conformément à l'article 9.3 et suivants du Code Sportif International, les étrangers peuvent postuler à la délivrance d'une licence FFSA sous réserve de fournir :

- 1 autorisation de l'Autorité Sportive Nationale du pays de leur nationalité.
- 1 justificatif de résidence permanente en France.
- 1 justificatif attestant de leur scolarisation permanente en France, pour les moins de 18 ans au jour de la demande de licence.

VI – DUPLICATA - CHANGEMENT D'ASSOCIATION

Le tarif pour un duplicata de licence est de 20 euros.

Le tarif pour un changement d'association en cours d'année civile est de 30 euros (cf §I – GENERALITES, point 5).

VII - LICENCES MULTIPLES, CHANGEMENT ET EXTENSION DE LICENCE

Un licencié demandant plusieurs licences (pratiquant et/ou encadrant) ou un changement de licence, en cours d'année civile, paiera le montant le plus élevé. Chaque licence supplémentaire donnera lieu à règlement de 10 euros, à partir de la 2^{ème} licence.

Un licencié changeant de licence, par procédure d'extension de cette dernière (suppression de la licence précédente en conséquence), paiera la différence entre les deux montants de licence.

Ces dispositions ne s'appliquent pas dans le cadre de la prise conjointe d'une licence et d'un titre de participation ou de deux titres de participation.

NB : Dans le cadre de licences multiples, le nombre de laissez-passer acquis au titre de l'une ou de l'autre des licences ne peut être cumulé.

VIII – LAISSEZ-PASSER FFSA

Les laissez-passer FFSA ne pourront être délivrés qu'aux titulaires d'une licence FFSA (soit en tant que personne physique, soit à travers une personne morale), et ce, uniquement quand la mention " laissez-passer " figure dans les conditions de délivrance de ladite licence. Dans le cadre d'une licence personne morale, les laissez-passer ne seront délivrés aux personnes destinataires, que sous réserve qu'elles ne soient pas suspendues de licence au moment de la demande.

Les licences pratiquants sont réparties comme suit :

- Internationales
- Nationales
- Régionales

Tous les pilotes prioritaires FFSA doivent obligatoirement prendre une licence internationale.

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR " A " AUTO

CODE : ICCA

• Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).
- Avoir été titulaire d'une licence internationale « B » auto

et

- Avoir été classé dans les 5 premiers du classement général de 5 courses où la licence internationale " B " est requise dans les deux ans précédant la demande.

ou

- Avoir été classé dans les 5 premiers du classement final d'un championnat pour lequel la licence " B " est requise lors de l'année en cours ou l'année précédente.

et

- Avis favorable du Comité Directeur de la FFSA.

• Renouvellement

Participation à au moins 1 épreuve internationale où la licence internationale " A " est requise, par période de 12 mois, faute de quoi le demandeur devra être observé pendant les essais d'une épreuve internationale.

• Participation

- Toutes les épreuves du calendrier FFSA.
- Dans le cadre des épreuves internationales, degré requis pour toutes les voitures présentant un rapport poids/puissance inférieur ou égal à 1kg/ch.

TARIF : 1 450 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR " B " AUTO

CODE : ICCB

• Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).
- Avoir 18 ans minimum et avoir participé de manière satisfaisante à au moins 10 courses nationales ou courses internationales pour voitures sur circuit reconnues par la FFSA, et ce, dans les deux ans précédant la demande.

Ou

- Avoir été titulaire d'une licence internationale " C " (" C " auto, " C " Junior ou " C " F4) et avoir participé de manière satisfaisante à au moins 7 courses de championnats nationaux ou courses internationales.

Ou

- Avoir terminé dans les 3 premiers au classement final d'un championnat du Monde ou d'une Coupe du Monde de la CIK.

• Renouvellement

Participation à au moins 1 épreuve internationale où la licence internationale " B " est requise, par période de 12 mois, faute de quoi le demandeur devra être observé pendant les essais d'une épreuve internationale.

• Participation

- Toutes les épreuves du calendrier FFSA.
- Dans le cadre des épreuves internationales, degré requis pour toutes les voitures présentant un rapport poids/puissance compris entre 1kg/ch. et 2kg/ch. et pour les Championnats WTCC *et Formule E* de la FIA.

TARIF : 780 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR " C " CIRCUIT AUTO

CODE : ICCC

• Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).
- avoir été titulaire de la licence nationale concurrent conducteur auto (NCC)

ou

- avoir été titulaire de la licence " B " internationale de la CIK

ou

- **avoir été titulaire de la licence internationale " D "**

Et avoir également participé de manière satisfaisante à au moins 5 courses pour voitures sur circuit reconnues par la FFSA, et ce, dans les deux ans précédant la demande.

• **Participation**

- Toutes les épreuves du calendrier FFSA.

- Dans le cadre des épreuves internationales, degré requis pour toutes les voitures présentant un rapport poids/puissance compris entre 2kg/ch. et 3kg/ch. (excepté celles précisées ci-dessus) et pour les Championnats d'Autocross, de Rallycross et de Camions de la FIA.

Requis également pour les voitures historiques de Formule Un (période G et au-delà), de Formule Deux (Période H et au-delà), d'Indy Car (Période G et au-delà), de Formule 5000 et Formule A (toutes), du Groupe C (toutes), de CanAm (toutes) et de Sport-Prototype de plus de 2 litres (Période G et au-delà) indépendamment du rapport poids/puissance.

TARIF : 495 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR " R " ROUTE AUTO

CODE : ICCCR

• **Conditions de délivrance**

- Titulaire du permis de conduire.

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).

- Avoir été titulaire d'une licence concurrent conducteur auto et avoir participé de manière satisfaisante à des épreuves reconnues par la FFSA avec ladite licence (licences nationale et régionale sont considérées de même niveau dans ce cadre) ou avec une licence de degré équivalent d'une ASN membre de la FIA.

• **Participation**

Toutes les épreuves « route » (rallyes, rallyes tout-terrain, courses de côte et les autres épreuves où les départs sont donnés séparément à chaque concurrent) inscrites au calendrier international de la FIA et toutes les épreuves du calendrier national FFSA.

TARIF : 495 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR " D " AUTO

CODE : ICCD

• **Conditions de délivrance**

- Titulaire du permis de conduire.

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).

- Avoir participé de manière satisfaisante à au moins 5 courses sur circuit reconnues par la FFSA, et ce, dans les deux ans précédant la demande (palmarès à fournir).

Ou

- Avoir été titulaire de la licence « B » internationale de la CIK.

• **Participation**

Toutes les épreuves du calendrier FFSA.

Dans le cadre des épreuves internationales, degré requis pour toutes les voitures présentant un rapport poids/puissance supérieur à 3kg/ch. (excepté celles précisées ci-dessus) et pour toutes les séries Internationales Club et Bronze enregistrées par la FIA et pour toutes les voitures historiques roulant dans des épreuves sur circuit (excepté celles précisées ci-dessus), même si certaines voitures ont un rapport poids/puissance inférieur à 3kg/ch.

TARIF : 495 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR " C " JUNIOR CIRCUIT AUTO

CODE : ICCCJ

• **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 16 ans révolus, **date anniversaire faisant foi** (mais jamais au-delà de la fin de la 18^{ème} année).

- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).

- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

- Stage dans une école de pilotage durant l'année en cours ou l'année précédente dûment sanctionné par une attestation

ou

Attestation de classement en karting en 2015 dans un championnat CIK/FIA ou dans un championnat FFSA.

• **Participation**

- Toutes les épreuves du calendrier FFSA sur circuit et circuit tout terrain (régional, national et international), à l'exception des courses internationales libres sur circuit et des championnats FIA sur circuit.

- Toutes les épreuves du calendrier FIA sur circuit, dans les pays acceptant les non titulaires du permis de conduire, à l'exception des courses internationales libres sur circuit et des championnats FIA sur circuit.

TARIF : 270 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR JUNIOR RALLYE AUTO

CODE : ICCJR

• Conditions de délivrance

- Etre âgé de 16 ans révolus (mais jamais au-delà de la fin de la 18^{ème} année).
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

• Participation

- Tous les rallyes internationaux inscrits au calendrier FIA, uniquement comme copilote

TARIF : 270 €

NB : cette licence ne permet en aucun cas de conduire un véhicule pendant le déroulement d'un rallye

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR " C " F4

CODE : ICCCF4

• Conditions de délivrance

- Etre âgé de 16 ans révolus, **date anniversaire faisant foi** (mais jamais au-delà de la fin de la 22^{ème} année).
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

• Participation

Compétitions et entraînements sur un véhicule utilisé dans le cadre du Championnat de France F4, encadrés par le personnel de l'Auto Sport Academy.

TARIF : 230 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR " C " JUNIOR OFF-ROAD

CODE : ICCJOR

• Conditions de délivrance

- Etre âgé de 13 ans dans l'année à 16 ans non révolus à la date d'émission de la licence pour les pilotes d'Autocross
- Etre âgé de 14 ans révolus au 1^{er} janvier à 17 ans non révolus à la date d'émission de la licence pour les pilotes de Rallycross.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.
- Avoir participé régulièrement à des épreuves de sport automobile reconnues par la FFSA et à la satisfaction de cette dernière, dans les deux ans précédant la demande.

• Participation

- Auto-Cross : Coupe JuniorBuggy de la FIA
- Rallycross : toute série internationale Rallycross. Se référer au règlement de l'épreuve concernée.

NB : cette licence ne permet pas de participer à des épreuves nationales Rallycross pour les moins de 16 ans.

TARIF : 270 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR DRAGSTER/RECORDS

CODE : ICCDR

• Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).

• Participation

- Toutes les épreuves de dragsters du calendrier FFSA et FIA.
- Toutes les épreuves d'accélération du calendrier FFSA.
- Tentatives de records.

TARIF : 170 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR REGULARITE

CODE : ICCR

• Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

• Participation

- Toutes les épreuves de régularité du calendrier FFSA et FIA.

TARIF : 170 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR RESTRICTIVE AUTO

CODE : ICCRES

• Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Visite médicale auprès d'un médecin fédéral régional (suivant les conditions fixées par la réglementation médicale FFSA).

Cette licence est réservée aux handicapés physiques, non atteints d'une maladie incompatible avec la pratique du sport automobile ou avec un défaut de la vision éliminatoire selon les critères FIA en vigueur (voir article 10 de l'annexe L du Code Sportif International).

• **Renouvellement**

Visite médicale auprès d'un médecin fédéral régional. En cas d'interruption de 3 ans ou plus, un nouveau test d'extraction est obligatoire.

• **Participation**

- Toutes les épreuves du calendrier FFSA et FIA où les départs sont donnés séparément à chaque conducteur, sauf si l'épreuve est ouverte exclusivement aux personnes handicapées. Les participations sont soumises à l'accord de l'ASN organisatrice.

- Dans certains cas particuliers, possibilité de piloter en circuit (voir article 10 de l'annexe L du Code Sportif International et réglementation médicale FFSA).

TARIF : 495 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR " A " KARTING

CODE : ICCAK

• **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 15 ans dans l'année (18 ans pour les pilotes de Superkart).
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille pour nouveaux licenciés mineurs.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.
- Palmarès des 24 derniers mois selon définition CIK/FIA pour les licences de degré " A ".

• **Renouvellement**

- Après deux années d'inactivité (de non-participation) dans les championnats, coupes et trophées CIK/FIA, le pilote pourra demander à perdre le bénéfice de sa licence de degré " A " au profit d'une licence de degré " B ", sauf si au cours des trois dernières années de son activité, il a été classé dans les six premiers d'un championnat, coupe ou trophée du groupe 1 ou a détenu une extension super-licence.

- Au-delà de cinq années d'inactivité (de non-participation) dans les championnats, coupes et trophées CIK/FIA, le pilote perd automatiquement le bénéfice de sa licence de degré " A " et pourra obtenir une licence de degré inférieur.

• **Participation**

- Toutes les épreuves karting du calendrier FFSA et CIK/FIA dans la catégorie autorisée (exceptées celles non ouvertes aux pilotes degré " A " CIK/FIA).
- Assistance technique d'un concurrent-conducteur dans épreuve karting.

TARIF : 300 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR " B " KARTING

CODE : ICCBK

• **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 15 ans dans l'année (18 ans pour les pilotes de Superkart).
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille pour nouveaux licenciés mineurs.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.
- Avoir été titulaire l'année précédente d'une licence internationale " C " et palmarès des 24 derniers mois selon définition CIK/FIA pour les licences de degré " B ".

• **Renouvellement**

A défaut d'avoir participé à au moins une épreuve internationale de la catégorie appropriée par période de 2 ans, le pilote devra satisfaire aux conditions définies par la CIK/FIA pour l'attribution d'une licence de degré " B ".

• **Participation**

- Toutes les épreuves karting du calendrier FFSA et CIK/FIA dans la catégorie autorisée.
- Assistance technique d'un concurrent-conducteur dans épreuve karting.

TARIF : 275 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR " C " JUNIOR KARTING

CODE : ICCCK

• **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 13 ans dans l'année à 15 ans dans l'année.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille pour nouveaux licenciés mineurs.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal.

• **Renouvellement**

Jusqu'à l'âge de 15 ans dans l'année.

• **Participation**

Toutes les épreuves karting du calendrier FFSA et CIK/FIA dans la catégorie autorisée (exceptées celles non ouvertes aux licences de degré " C ").

TARIF : 245 €

INTER. CONCURRENT-CONDUCTEUR " C " SENIOR KARTING

CODE : ICCSK

• **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 15 ans dans l'année (18 ans pour les pilotes de Superkart).
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille pour nouveaux licenciés mineurs.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

• **Participation**

- Toutes les épreuves karting du calendrier FFSA et CIK/FIA dans la catégorie autorisée (exceptées celles non ouvertes aux licences de degré " C ").
- Assistance technique d'un concurrent-conducteur dans épreuve karting.

TARIF : 250 €

INTER. CONCURRENT TUTEUR

CODE : ICT

Cette licence devra être demandée simultanément à la licence pratiquant mineur et portera le même numéro.

• **Conditions de délivrance**

- Etre **représentant légal** du mineur correspondant.

• **Participation**

- Concurrent du pilote mineur dont on est le représentant légal.
- Assistance dans épreuve automobile/karting.

TARIF : 75 €

Tout titulaire d'une licence concurrent tuteur pourra déléguer sa qualité de tuteur à une autre personne physique licenciée, **sous réserve que cette dernière soit majeure et titulaire d'une licence Concurrent**. Cette délégation devra être faite sur le formulaire prévu à cet effet. Le formulaire devra être présenté, dûment complété, au moment des vérifications administratives (*voir ci-après*).

FORMULAIRE DE DELEGATION

Je soussigné(e) **(nom et prénom du représentant légal)** :

.....

Titulaire de la licence Concurrent Tuteur 2016 numéro :

Né(e) le à

De nationalité.....

Demeurant.....

.....

Représentant légal de (nom et prénom du mineur) :

.....

Licencié à la FFSA sous le numéro :

donne pouvoir à (nom et prénom du mandataire) :

.....

Titulaire de la licence Concurrent Conducteur ou Concurrent Tuteur 2016 numéro :

Demeurant.....

.....

désigné(e) en qualité de mandataire spécial, aux fins de me représenter en qualité de concurrent tuteur de

(nom et prénom du mineur) :

dans le cadre de son activité de conducteur,

- pour l'ensemble des épreuves de l'année disputées par le conducteur (1)

- pour l'épreuve dénommée "....."

se déroulant le(s)..... (1)

Fait à

Le

Signature du représentant légal

Signature du mandataire

(1) A compléter suivant qu'il s'agira d'une délégation de pouvoir à l'année (écrire le nom du championnat, du trophée...) ou d'une délégation de pouvoir pour une seule épreuve.

NATIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR AUTO

CODE : NCC

• Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).

• Participation

- Toutes les épreuves du calendrier FFSA (nationales et régionales) à l'exception des Championnats de France FFSA **GT et F4** pour lesquels une licence internationale est exigée.

TARIF : 410 €

NATIONALE JUNIOR AUTO RALLYE

CODE : NJR

• Conditions de délivrance

- Etre âgé de 16 ans minimum et jusqu'à la fin de la 18^{ème} année.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

• Participation

Tous les rallyes nationaux et régionaux inscrits au calendrier de la FFSA, uniquement comme copilote.

TARIF : 125 €

NB : Cette licence ne permet en aucun cas de conduire un véhicule pendant le déroulement d'un rallye.

NATIONALE JUNIOR AUTO CIRCUIT

CODE : NJC

• Conditions de délivrance

- Etre âgé de 16 ans minimum et jusqu'à la fin de la 18^{ème} année.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

• Participation

Epreuves sur circuit asphalte, circuit tout-terrain et épreuves d'Endurance Tout-terrain inscrites au calendrier national et/ou régional.

NB : les pilotes âgés de 15 ans dans l'année (mais jamais au-delà de la fin de la 22^{ème} année) pourront bénéficier de cette licence dans le Cadre du Championnat de France Junior F4.

TARIF : 220 €

NATIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR TERRE

CODE : NCCT

• Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).

• Participation

- Toutes les épreuves régionales et nationales d'Auto-Cross, de Sprint Car **et de Rallycross Divisions 3 et 4 uniquement** du calendrier FFSA.
- Toutes les épreuves nationales de Camion Cross du calendrier FFSA.
- Toutes les épreuves nationales ou régionales SSV du calendrier FFSA.

TARIF : 220 €

NATIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR REGULARITE

CODE : NCCR

• Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

• Participation

Toutes les épreuves nationales de régularité du calendrier FFSA.

TARIF : 125 €

NATIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR DRIFT

CODE : NCCR

• Conditions de délivrance

- Etre âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire nécessaire au-delà de la fin de la 18^{ème} année.
- Autorisation parentale et licence « concurrent tuteur » du représentant légal pour les mineurs.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).

• Participation

- Toutes les épreuves Drift inscrites au calendrier FFSA.

TARIF : 162 €

- **Conditions de délivrance**

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

- **Participation**

Pratique du sport automobile en entraînement uniquement sur circuits agréés par la FFSA.

TARIF : 97 €

NB : les pilotes âgés de 15 ans dans l'année pourront bénéficier de cette licence dans le cadre suivant :

- **Conditions de délivrance**

- Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).
- Autorisation parentale et licence tuteur du représentant légal pour les mineurs.

- **Participation**

Pratique du sport automobile en entraînement uniquement, encadré par le personnel de l'Auto Sport Academy.

NB : Les véhicules utilisés pour l'entraînement doivent être :

- soit des véhicules à usage routier possédant un titre de circulation et ayant fait l'objet d'une homologation routière dans la CEE avec réception par type et en conformité avec celle-ci.
- soit des véhicules de type compétition, en conformité complète avec les prescriptions de sécurité exigées par la réglementation circuit de la FFSA.

NATIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR KARTING

CODE : NCKK

- **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 13 ans dans l'année.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

- **Participation**

- Toutes les épreuves karting nationales du calendrier FFSA.
- Assistance technique d'un concurrent conducteur dans épreuve karting si 15 ans minimum.

TARIF : 155 €

NB : Au regard des dispositions de la Réglementation :

- Les pilotes atteignant l'âge de 13, 14 ou 15 ans en 2016 ont la possibilité de choisir en début d'année entre les licences NCKK et NCCCK.

Ce choix devra être précisé sur l'imprimé de demande de licence.

Tout changement de licence sera autorisé avant le 31 mars et à partir du 15 septembre de l'année en cours. Cette disposition ne concerne pas l'extension de licence nationale en licence internationale.

NATIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR CADET KARTING

CODE : NCCCK

- **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 11 ans dans l'année à 15 ans dans l'année.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal.

- **Participation**

- Toutes les épreuves karting nationales du calendrier FFSA dans la catégorie concernée.

TARIF : 150 €

NB : Au regard des dispositions de la Réglementation :

- Les pilotes atteignant l'âge de 11 ou 12 ans en 2016 ont la possibilité de choisir en début d'année entre les licences NCCCK et NCCMK.
- Les pilotes atteignant l'âge de 13, 14 ou 15 ans en 2016 ont la possibilité de choisir en début d'année entre les licences NCKK et NCCCK.

Ce choix devra être précisé sur l'imprimé de demande de licence.

Cette disposition ne concerne pas l'extension de licence nationale en licence internationale.

Tout changement de licence sera autorisé avant le 31 mars et à partir du 15 septembre de l'année en cours.

Les pilotes titulaires au 31 mars 2016 de la licence NCCCK, pourront, à partir du 15 septembre 2016, obtenir une licence Nationale Entraînement Course Clubs Junior Senior Karting (NECCJSK) ou une licence Nationale Concurrent Conducteur Karting (NCKK), sous réserve de répondre aux conditions de délivrance des licences considérées.

• Conditions de délivrance

- Etre âgé de 9 ans dans l'année à 12 ans dans l'année.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal.

• Participation

- Toutes les épreuves karting nationales du calendrier FFSA dans la catégorie concernée.

TARIF : 150 €

NB : Au regard des dispositions de la Réglementation :

- Les pilotes atteignant l'âge de 9 ou 10 ans en 2016 ont la possibilité de choisir en début d'année entre les licences NCCMK et NCCMKK.
- Les pilotes atteignant l'âge de 11 ou 12 ans en 2016 ont la possibilité de choisir en début d'année entre les licences NCCCK et NCCMK.

Ce choix devra être précisé sur l'imprimé de demande de licence.

Tout changement de licence sera autorisé avant le 31 mars et à partir du 15 septembre de l'année en cours.

Les pilotes titulaires au 31 mars 2016 de la licence NCCMK, pourront, à partir du 15 septembre 2016, obtenir une licence Nationale Entraînement Course Clubs Minime-Cadet Karting (NECCMCK) ou une licence Nationale Concurrent Conducteur Cadet Karting (NCCCK), sous réserve de répondre aux conditions de délivrance des licences considérées.

• Conditions de délivrance

- Etre âgé de 7 ans révolus à 10 ans dans l'année. Les pilotes âgés de 7 ans devront être titulaires d'un Volant d'Argent ou d'Or décerné par une Ecole Française de Karting (attestation à fournir au Service Licences).
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal.

• Participation

- Toutes les épreuves karting nationales du calendrier FFSA dans la catégorie concernée.

TARIF : 79 €

NB : Au regard des dispositions de la Réglementation :

- Les pilotes atteignant l'âge de de 9 ou 10 ans en 2016 ont la possibilité de choisir en début d'année entre la licence NCCMKK et la licence NCCMK.

Ce choix devra être précisé sur l'imprimé de demande de licence.

Tout changement de licence sera autorisé avant le 31 mars et à partir du 15 septembre de l'année en cours.

Les pilotes titulaires au 31 mars 2016 de la licence NCCMKK, pourront, à partir du 15 septembre 2016, obtenir une licence Nationale Entraînement Course Clubs Minime-Cadet Karting (NECCMCK) ou une licence Nationale Concurrent Conducteur Minime Karting (NCCMK), sous réserve de répondre aux conditions de délivrance des licences considérées.

• Conditions de délivrance

- Etre âgé de 14 ans dans l'année.
- Visite médicale auprès d'un médecin fédéral régional (suivant les conditions fixées par la réglementation médicale FFSA).
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille pour nouveaux licenciés mineurs.
- Autorisation parentale pour les mineurs et licence concurrent tuteur du représentant légal.

Cette licence est réservée aux handicapés physiques non atteints d'une maladie incompatible avec la pratique du karting ou avec un défaut de la vision éliminatoire selon les critères FIA en vigueur (voir article 10 de l'annexe L du Code Sportif International).

• Renouvellement

Visite médicale auprès d'un médecin fédéral régional.

• Participation

Toutes épreuves FFSA ouvertes aux utilisateurs de kart avec embrayage et avec démarreur.

TARIF : 155 €

• Conditions de délivrance

- Etre âgé de 13 ans dans l'année.

- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Certificat de non contre-indication à la pratique du karting.

• **Participation**

- Pratique du karting en entraînement.
- Participation à des Courses Clubs exclusivement.

TARIF : 95 €

NB1 : les pilotes pourront bénéficier de cette licence, dans le cadre d'une première délivrance sous la dénomination Nationale Entraînement Course Clubs Junior-Senior Premium Karting (NECCJSPK), à un tarif préférentiel de 47 €. Une licence Premium souscrite à partir du 1^{er} septembre de l'année en cours pourra être renouvelée pour l'année suivante uniquement, au tarif en vigueur.

NB2 : Le matériel utilisé devra :

- soit correspondre à une catégorie FFSA ou CIK/FIA sur les critères suivants : puissance, freinage, carrosserie, antibruit
- soit avoir été agréé par la FFSA

NATIONALE ENTRAINEMENT COURSE CLUBS MINIME-CADET KARTING

CODE : NECCMCK

• **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 9 ans dans l'année à 15 ans dans l'année.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale.
- Certificat de non contre-indication à la pratique du karting.

• **Participation**

- Pratique du karting en entraînement.
- Participation à des Courses Clubs exclusivement.

TARIF : 70 €

NB1 : les pilotes pourront bénéficier de cette licence, dans le cadre d'une première délivrance sous la dénomination Nationale Entraînement Course Clubs Minime-Cadet Premium Karting (NECCMCPK), à un tarif préférentiel de 47 €. Une licence Premium souscrite à partir du 1^{er} septembre de l'année en cours pourra être renouvelée pour l'année suivante uniquement, au tarif en vigueur.

NB2 : Le matériel utilisé devra :

- soit correspondre à une catégorie FFSA ou CIK/FIA s'adressant à des jeunes de 9 à 15 ans, sur les critères suivants : puissance, freinage, carrosserie, antibruit
- soit avoir été agréé par la FFSA

NATIONALE ENTRAINEMENT COURSE CLUBS MINIKART KARTING

CODE : NECCMKK

• **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 6 ans révolus à 10 ans dans l'année. Les pilotes âgés de 6 ans devront être titulaires d'un Volant de Bronze, d'Argent ou d'Or décerné par une Ecole Française de Karting pour participer à une Course Clubs (attestation à fournir au contrôle administratif de chaque épreuve).
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale.
- Certificat de non contre-indication à la pratique du karting.

• **Participation**

- Pratique du karting en entraînement.
- Participation à des Courses Clubs exclusivement.

TARIF : 52 €

NB1 : les pilotes pourront bénéficier de cette licence, dans le cadre d'une première délivrance, et pour un an uniquement, sous la dénomination Nationale Entraînement Course Clubs Minikart Premium Karting (NECCMKPK), à un tarif préférentiel de 42 €. Une licence Premium souscrite à partir du 1^{er} septembre de l'année en cours pourra être renouvelée pour l'année suivante uniquement, au tarif en vigueur.

NB2 : Le matériel utilisé devra :

- soit correspondre à une catégorie FFSA s'adressant à des jeunes de 6 à 10 ans, sur les critères suivants : puissance, freinage, carrosserie, antibruit
- soit avoir été agréé par la FFSA

NATIONALE ENTRAINEMENT KART HISTORIQUE

CODE : NEKHI

• **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 13 ans dans l'année.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Certificat de non contre-indication à la pratique du karting.

- **Participation**

- Pratique du karting en entraînement.
- Participation à des démonstrations.

TARIF : 37 €

NB : Le matériel utilisé devra correspondre aux classes définies par la CIK-FIA

NATIONALE ENTRAINEMENT COURSE CLUBS H KARTING

CODE : NECCHK

- **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 10 ans dans l'année.
- Visite médicale auprès d'un médecin fédéral régional (suivant les conditions fixées par la réglementation médicale FFSA).
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

- **Participation**

- Pratique du karting en entraînement.
- Participation à des Courses Clubs exclusivement.

TARIF : 90 €

NB : les pilotes pourront bénéficier de cette licence, dans le cadre d'une première délivrance sous la dénomination Nationale Entraînement Course Clubs H Premium Karting (NECCHPK), à un tarif préférentiel de 47 €. Une licence Premium souscrite à partir du 1^{er} septembre de l'année en cours pourra être renouvelée pour l'année suivante uniquement, au tarif en vigueur.

NB : Le matériel utilisé devra :

- soit correspondre à une catégorie FFSA ou CIK/FIA sur les critères suivants : puissance, freinage, carrosserie, antibruit
- soit avoir été agréé par la FFSA

REGIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR AUTO

CODE : RCC

- **Conditions de délivrance**

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).

- **Participation**

Toutes les épreuves régionales du calendrier FFSA.

- **Participation comme copilote**

(sans possibilité de conduire)

Tous les rallyes nationaux du calendrier FFSA.

TARIF : 240 €

REGIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR TERRE

CODE : RCCT

- **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 12 ans minimum. Permis de conduire nécessaire au-delà de la fin de la 18^{ème} année.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

- **Participation**

- A partir de 12 ans :

- Toutes les épreuves de Sprint Car dans la catégorie Junior Sprint du calendrier FFSA et les épreuves du Trophée Andros Sprint Car Super Sprint pour les pilotes ayant 16 ans avant la fin de l'année en cours et classés dans les 18 premiers du Trophée de France de la catégorie Junior Sprint.

- **Les épreuves SSV sur glace dans la catégorie SSV Classe G : Monoplace 350 cm³ maximum, uniquement.**

- A partir de 16 ans : Toutes les épreuves du calendrier FFSA de Sprint Car dans les catégories Super Sprint et Maxi Sprint, de 2 CV Cross, de Camion Cross en catégorie camion léger, de Fol'car et de SSV régionales.

TARIF : 100 €

REGIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR TRIAL 4X4

CODE : RCCT4X4

- **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire nécessaire au-delà de la fin de la 18^{ème} année.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

• **Participation**

- Pour les titulaires du permis de conduire, toutes les épreuves régionales de Trial 4x4 du calendrier de la FFSA.
- Pour les non-titulaires du permis de conduire, toutes les épreuves régionales de Trial 4x4 du calendrier de la FFSA uniquement comme copilote.

TARIF : 100 €

REGIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR SLALOM

CODE : RCCS

• **Conditions de délivrance**

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).

• **Participation**

- Tous les slaloms inscrits au calendrier régional de la FFSA.

TARIF : 140 €

REGIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR EPREUVE D'ACCELERATION **CODE : RCCR**

• **Conditions de délivrance**

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).

• **Participation**

- Toutes les épreuves régionales d'accélération du calendrier FFSA.
- Toutes les épreuves nationales d'accélération, en catégorie Street Run uniquement, du calendrier FFSA.

TARIF : 70 €

REGIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR JEUNE DRAGSTER

CODE : RCCJD

• **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 8 ans minimum et jusqu'à la fin de la 18^{ème} année.
- Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal.

• **Participation**

- Toutes les épreuves de MINI DRAG sur 200 mètres maximum.
- A partir de 16 ans, en STREET RUN sur 400 mètres maximum et épreuves régionales dragster/épreuves d'accélération.

TARIF : 77 €

REGIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR « LYCEES DANS LA COURSE » **CODE : RCCLC**

• **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 16 ans minimum.
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile (fiche médicale de l'imprimé licence).
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Attestation de participation à un stage d'apprentissage au pilotage effectué avec un moniteur titulaire du BPJEPS, délivrée par le Comité Régional ou à Auto Sport Academy, pour les non-titulaires du permis de conduire.

• **Participation**

Epreuves de Course de Côte, Slalom et Circuit régionales dans le cadre de l'opération « Lycées dans la Course »

TARIF : 110 €

REGIONALE CONCURRENT-CONDUCTEUR RESTRICTIVE AUTO

CODE : RCCRES

Cette licence peut être délivrée, sous réserve de remplir les conditions ci-dessous, aux personnes ne remplissant pas les critères médicaux d'attribution d'une licence de conducteur.

• **Conditions de délivrance**

Visite médicale auprès d'un médecin fédéral régional et avis favorable du médecin fédéral national, et ce, suivant les conditions fixées par la réglementation médicale FFSA.

• **Renouvellement**

Visite médicale auprès d'un médecin fédéral régional. En cas d'interruption de 3 ans ou plus, un nouveau test d'extraction est obligatoire.

• **Participation**

1°) Dans le cas où le seul handicap affecterait la vision du postulant, celui-ci pourra participer à tous les rallyes régionaux et nationaux inscrits au calendrier de la FFSA uniquement comme copilote.

Le postulant ne pourra en aucun cas conduire un véhicule pendant le déroulement d'un rallye.

2°) Lorsque le handicap n'affecte pas la vue du candidat et sous condition de subir avec succès les épreuves de conduite et d'extraction telles que prévues dans le règlement de la licence " internationale pilote restrictive concurrent-conducteur ", le titulaire pourra piloter dans les épreuves régionales et nationales du calendrier FFSA où les départs sont donnés séparément. La participation aux épreuves de Fol'car et Sprint Car sera possible après délibération de la commission médicale.

TARIF : 242 €

REGLEMENTATION DES LICENCES ENCADRANTS

INTER. PERSONNE SATELLITE

CODE : EIPS

• Conditions de délivrance et renouvellement

- Etre âgé de 15 ans minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

• Fonction

Assistance d'un concurrent-conducteur dans épreuve auto et karting.

TARIF : 63 €

INTER. VOLONTAIRE

CODE : EIV

• Conditions de délivrance et renouvellement

- Etre âgé de 15 ans minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

• Fonction

Fonction administrative et d'organisation dans épreuve auto et karting.

TARIF : 63 €

INTER. DIRIGEANT

CODE : EID

• Conditions de délivrance et renouvellement

- Etre âgé de 18 ans minimum.

• Fonction

Dirigeant d'association sportive ou responsabilité administrative et/ou d'organisation technique dans épreuve auto et karting.

TARIF : 94 €

NATIONALE COMMISSAIRE STAGIAIRE

CODE : ENCST

• Conditions de délivrance

- Etre âgé de 16 ans minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Avoir suivi un stage de formation.

• Fonction

Apprentissage de la fonction de commissaire avec un commissaire " B " ou un commissaire " A " chef de poste dans épreuve auto ou karting.

NB : impossibilité d'occuper un poste seul

• Conditions de renouvellement

Les licences stagiaires peuvent être renouvelées une seule fois sans exigence de passage d'un examen à l'issue de la première année.

TARIF : 47 €

NATIONALE COMMISSAIRE " C "

CODE : ENCOG

• Conditions de délivrance

- Etre âgé de 18 ans minimum.
- Avoir rempli les fonctions de commissaire stagiaire auto et/ou karting.
- Avoir passé un contrôle de connaissances oral, validé par le Responsable Formation de l'association.

• Fonction

Commissaire dans épreuve auto et karting sur le territoire français uniquement.

• Conditions de renouvellement

Participer à un séminaire en 2017.

TARIF : 63 €

INTER.RESPONSABLE DE ZONE TRIAL 4X4**CODE : EIRZT4X4****• Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 18 ans minimum.
- Avoir rempli les fonctions de commissaire stagiaire dans l'année ou l'année précédente.
- Avoir été reçu à l'examen.

• Fonction

Responsable de zone dans épreuve Trial 4X4.

• Conditions de renouvellement

Participer à un séminaire en 2017.

TARIF : 63 €

INTER. COMMISSAIRE " B "**CODE : EICOB****• Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 18 ans minimum.
- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire ou d'une licence nationale Commissaire « C »
- Avoir été reçu à l'examen.

• Fonction

Commissaire dans épreuve auto et karting.

• Conditions de renouvellement

Participer à un séminaire en 2017.

TARIF : 63 €

INTER. COMMISSAIRE " A " CHEF DE POSTE ROUTE AUTO**CODE : EICOACPR****• Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence de commissaire "B".
- Avoir officié pendant au moins 2 ans avec ladite licence sur 6 épreuves minimum.
- Avoir été reçu à l'examen.

• Fonction

Chef de poste dans épreuve sur route. *CRAC en régional, responsable CH, CP, point stop, parc.*

• Conditions de renouvellement

Participer à un séminaire en 2017.

TARIF : 81 €

INTER. COMMISSAIRE " A " CHEF DE POSTE CIRCUIT**CODE : EICOACPC****• Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence de commissaire "B".
- Avoir officié pendant au moins 2 ans avec ladite licence sur 6 épreuves minimum.
- Avoir été reçu à l'examen.

• Fonction

Chef de poste dans épreuve sur circuit auto.

• Conditions de renouvellement

Participer à un séminaire en 2017.

TARIF : 81 €

NATIONALE STAGIAIRE OPTION COMMISSAIRE SPORTIF**CODE : ENCSST****• Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 18 ans minimum.
- Avoir suivi un stage de formation.

• Fonction

Apprentissage des différentes fonctions de commissaire sportif (juge de fait, responsable de CH, responsable de l'apposition de la publicité, chargé des relations concurrents, secrétaire de collège, membre d'un collège, ...), sous la direction d'un commissaire sportif, dans épreuve auto et karting (sans possibilité de pouvoir siéger officiellement), ou apprentissage de la fonction de juge Drift stagiaire sous la direction d'un juge Drift, et ce, dans au moins 2 épreuves, avant de pouvoir passer l'examen.

• Conditions de renouvellement

En cas d'échec à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur à l'issue de la *première* année, la licence pourra être renouvelée pour une seule année supplémentaire.

TARIF : 68 €

NATIONALE JUGE DRIFT

CODE : ENJDR

- Conditions de délivrance
 - Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option commissaire sportif.
 - Avoir été reçu à l'examen.
 - Fonction
- Juge dans épreuve Drift
- Conditions de renouvellement
- Participer à un séminaire en 2017.
- TARIF : 120 €

NATIONALE COMMISSAIRE SPORTIF KARTING

CODE : ENCSK

- Conditions de délivrance
 - Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option commissaire sportif.
 - Avoir été reçu à l'examen.
 - Fonction
 - Président ou membre d'un collège des commissaires sportifs dans épreuve nationale karting.
 - Commissaire sportif stagiaire dans épreuve auto.
 - Conditions de renouvellement
- Participer à un séminaire tous les 2 ans.
- TARIF : 110 €

INTER. COMMISSAIRE SPORTIF KARTING

CODE : EICSK

- Conditions de délivrance
 - Avoir été titulaire d'une licence nationale de commissaire sportif karting.
 - Avoir été reçu à l'examen.
 - Fonction
 - Président ou membre d'un collège des commissaires sportifs dans épreuve karting.
 - Commissaire sportif (sans présidence) dans épreuve auto.
 - Conditions de renouvellement
- Participer à un séminaire tous les 2 ans.
- TARIF : 140 €

INTER. COMMISSAIRE SPORTIF AUTO

CODE : EICS

- Conditions de délivrance
 - Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option commissaire sportif.
 - Avoir été reçu à l'examen.
 - Fonction
 - Président ou membre d'un collège de commissaires sportifs dans épreuve auto.
 - Chargé des relations avec les concurrents dans épreuve auto, juge de fait, responsable de CH, responsable de l'apposition de la publicité, ...
 - Commissaire sportif (sans présidence) dans épreuve karting.
 - Conditions de renouvellement
- Participer à un séminaire en 2017.
- TARIF : 177 €

NATIONALE STAGIAIRE OPTION DIRECTEUR DE COURSE

CODE : ENDCST

- Conditions de délivrance
 - Etre âgé de 18 ans minimum.
 - Avoir suivi un stage de formation.
 - Fonction
- Apprentissage de la fonction de directeur de course dans épreuve auto et/ou karting sous la responsabilité d'un directeur de course ou apprentissage de la fonction de directeur de course Drift stagiaire sous la direction d'un directeur de course Drift, et ce, dans au moins 2 épreuves, avant de pouvoir passer l'examen.
- Conditions de renouvellement
- En cas d'échec à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur à l'issue de la **première** année, la licence pourra être renouvelée pour une seule année supplémentaire.
- TARIF : 68 €

NATIONALE DIRECTEUR DE COURSE TRIAL 4X4

CODE : ENDCT4X4

• Conditions de délivrance

- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option directeur de course.
- Avoir été reçu à l'examen.

• Fonction

- Directeur de course dans épreuve nationale Trial 4X4.

• Conditions de renouvellement

Participer à un séminaire en 2017.

TARIF : 120 €

NATIONALE DIRECTEUR DE COURSE DRIFT

CODE : ENDCDR

• Conditions de délivrance

- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option directeur de course.
- Avoir été reçu à l'examen.

• Fonction

- Directeur de course dans épreuve Drift.

• Conditions de renouvellement

Participer à un séminaire en 2017.

TARIF : 120 €

NATIONALE DIRECTEUR DE COURSE KARTING

CODE : ENDCK

• Conditions de délivrance

- Avoir été titulaire d'une licence nationale stagiaire option directeur de course.
- Avoir été reçu à l'examen.

• Fonction

- Directeur de course dans épreuve nationale karting.

• Conditions de renouvellement

Participer à un séminaire tous les 2 ans.

TARIF : 110 €

INTER. DIRECTEUR DE COURSE KARTING

CODE : EIDCK

• Conditions de délivrance

- Avoir été titulaire d'une licence nationale directeur de course karting.
- Avoir été reçu à l'examen.

• Fonction

- Directeur de course dans épreuve karting.

• Conditions de renouvellement

Participer à un séminaire tous les 2 ans.

TARIF : 140 €

INTER. DIRECTEUR DE COURSE DRAGSTER

CODE : EIDCD

• Conditions de délivrance

- Etre âgé de 18 ans minimum.
- Avoir été titulaire d'une licence internationale commissaire " A " chef de poste (route ou circuit) ou nationale stagiaire option directeur de course ou **internationale directeur de course route auto, circuit asphalte ou circuit terre.**
- Avoir été reçu à l'examen spécifique Dragster.

• Fonction

- Directeur de course dans épreuve dragster et accélération.
- Directeur de course adjoint dans épreuve **dragster et accélération.**
- **Assistant à la direction de course dans les autres disciplines, sans possibilité de remplacer le directeur de course ou le directeur de course adjoint.**

• Conditions de renouvellement

Participer à un séminaire en 2017.

TARIF : 177 €

INTER. DIRECTEUR DE COURSE ROUTE AUTO

CODE : EIDCR

• Conditions de délivrance

- Avoir été titulaire d'une licence internationale commissaire " A " chef de poste route ou nationale stagiaire option directeur de course ou internationale directeur de course **circuit asphalte, circuit terre ou** karting.

- Avoir été reçu à l'examen.

• **Fonction**

- Directeur de course dans épreuve route auto.

- Directeur de course adjoint **ou directeur de course adjoint d'ES** dans épreuve **route auto**.

- **Assistant à la direction de course dans les autres disciplines, sans possibilité de remplacer le directeur de course ou le directeur de course adjoint.**

• **Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

TARIF : 177 €

INTER. DIRECTEUR DE COURSE CIRCUIT ASPHALTE

CODE : EIDCCA

• **Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence internationale commissaire " A " chef de poste circuit ou nationale stagiaire option directeur de course ou internationale directeur de course route auto, **circuit terre** ou karting.

- Avoir été reçu à l'examen.

• **Fonction**

- Directeur de course dans épreuve auto circuit asphalte.

- Directeur de course adjoint dans épreuve auto **circuit asphalte**.

- **Assistant à la direction de course dans les autres disciplines, sans possibilité de remplacer le directeur de course ou le directeur de course adjoint.**

• **Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

TARIF : 177 €

INTER. DIRECTEUR DE COURSE CIRCUIT TERRE

CODE : EIDCCT

• **Conditions de délivrance**

- Avoir été titulaire d'une licence internationale commissaire " A " chef de poste circuit ou nationale stagiaire option directeur de course ou internationale directeur de course **route auto, circuit asphalte ou** karting.

- Avoir été reçu à l'examen.

• **Fonction**

- Directeur de course dans épreuve auto circuit terre.

- Directeur de course adjoint dans épreuve **auto circuit terre**.

- **Assistant à la direction de course dans les autres disciplines, sans possibilité de remplacer le directeur de course ou le directeur de course adjoint.**

• **Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

TARIF : 177 €

INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE STAGIAIRE AUTO

CODE : EICTST

• **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 16 ans minimum.

- Autorisation parentale pour les mineurs.

- Avoir eu un entretien individuel avec le commissaire technique responsable du comité régional.

• **Fonction**

Apprentissage de la fonction de commissaire technique sous la direction d'un commissaire technique en auto, et ce, dans au moins 6 épreuves, avant de pouvoir passer l'examen.

• **Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire national tous les 2 ans.

Les licences stagiaires peuvent être renouvelées sans exigence de passage d'un examen à l'issue de la première année.

En cas d'échec à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur à l'issue de la deuxième année, la licence pourra être renouvelée pour une seule année supplémentaire.

TARIF : 52 €

INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE " C " AUTO

CODE : EICTC

• **Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de commissaire technique stagiaire.

- Avoir été reçu à l'examen.

• **Fonction**

- Commissaire technique adjoint d'un commissaire technique " A " ou " B " .
- Commissaire technique en régional.
- Commissaire technique en coupe de marque.

Nota : Pour les DOM-TOM, quand il n'y a pas de commissaire technique " A " ou " B ", un commissaire technique " C " pourra officier en tant que commissaire technique responsable et pourra officialiser les passeports techniques des véhicules de son territoire/département.

• **Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire national tous les 2 ans.

TARIF : 136 €

INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE " B " AUTO

CODE : EICTB

• **Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de commissaire technique " C " .
- Avoir été reçu à l'examen et, postérieurement à sa réussite, avoir officié en qualité d'assistant sous le contrôle d'un tuteur titulaire d'une licence commissaire technique " A " , et ce, dans au moins 6 épreuves de Championnat de France et parmi ces dernières dans 3 disciplines différentes du sport automobile.

• **Fonction**

- Commissaire technique.
- Commissaire technique responsable.
- Commissaire technique responsable dans son comité régional.
- Etablissement des passeports techniques, sous réserve de figurer sur la liste validée par la Commission Technique FFSA.

• **Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire national tous les 2 ans.

TARIF : 177 €

INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE " A " AUTO

CODE : EICTA

• **Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de commissaire technique " B " .
- Avoir été reçu à l'examen et, postérieurement à sa réussite, avoir officié en qualité d'assistant sous le contrôle d'un tuteur titulaire d'une licence commissaire technique " A " , et ce, dans au moins 6 épreuves de Championnat de France et parmi ces dernières dans 3 disciplines différentes du sport automobile.

• **Fonction**

- Commissaire technique.
- Commissaire technique responsable.
- Commissaire technique délégué de la FFSA.
- Commissaire technique responsable dans son comité régional.
- Etablissement des passeports techniques, sous réserve de figurer sur la liste validée par la Commission Technique FFSA.

• **Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire national tous les 2 ans.

TARIF : 177 €

INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE STAGIAIRE KARTING

CODE : EICTSTK

• **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 16 ans minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Avoir eu un entretien individuel avec le Président de la CRK.

• **Fonction**

Apprentissage de la fonction de commissaire technique sous la direction d'un commissaire technique en karting.

• **Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire tous les 2 ans.

Les licences stagiaires peuvent être renouvelées sans exigence de passage d'un examen à l'issue de la première année.

En cas d'échec à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur à l'issue de la deuxième année, la licence pourra être renouvelée pour une seule année supplémentaire.

TARIF : 52 €

NB : Cette licence est interdite aux professionnels du karting. Par professionnel, il est entendu toute personne ayant un lien de subordination ou de représentation ou analogue avec un établissement ou une société dont l'objet social

consiste en la distribution, la fabrication, la maintenance de matériel karting.

INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE " C " KARTING

CODE : EICTCK

• **Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de commissaire technique stagiaire karting.
- Avoir été reçu à l'examen.

• **Fonction**

- Commissaire technique adjoint d'un commissaire technique " A " ou " B " dans épreuve internationale.
- Commissaire technique dans épreuve nationale uniquement.

Nota : Pour les DOM-TOM, quand il n'y a pas de commissaire technique " A " ou " B ", un commissaire technique " C " pourra officier en tant que commissaire technique responsable.

• **Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire tous les 2 ans.

TARIF : 136 €

NB : Cette licence est interdite aux professionnels du karting. Par professionnel, il est entendu toute personne ayant un lien de subordination ou de représentation ou analogue avec un établissement ou une société dont l'objet social consiste en la distribution, la fabrication, la maintenance de matériel karting.

INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE " B " KARTING

CODE : EICTBK

• **Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de commissaire technique " C " karting.
- Avoir été reçu à l'examen.

• **Fonction**

- Commissaire technique.
- Commissaire technique responsable.
- Commissaire technique délégué de la FFSA.
- Commissaire technique responsable dans sa commission régionale karting.

• **Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire tous les 2 ans.

TARIF : 177 €

NB : Cette licence est interdite aux professionnels du karting. Par professionnel, il est entendu toute personne ayant un lien de subordination ou de représentation ou analogue avec un établissement ou une société dont l'objet social consiste en la distribution, la fabrication, la maintenance de matériel karting.

INTER. COMMISSAIRE TECHNIQUE " A " KARTING

CODE : EICTAK

• **Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de commissaire technique " B " karting.
- Avoir été reçu à l'examen.

• **Fonction**

- Commissaire technique.
- Commissaire technique responsable.
- Commissaire technique délégué de la FFSA.
- Commissaire technique responsable dans sa commission régionale karting.

• **Conditions de renouvellement**

- Participer à un séminaire tous les 2 ans.
- Avoir rempli la fonction de commissaire technique " A ".

TARIF : 177 €

NB : Cette licence est interdite aux professionnels du karting. Par professionnel, il est entendu toute personne ayant un lien de subordination ou de représentation ou analogue avec un établissement ou une société dont l'objet social consiste en la distribution, la fabrication, la maintenance de matériel karting.

NATIONALE CHRONOMETREUR STAGIAIRE

CODE : ENCHST

• **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 16 ans minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Avoir suivi un stage de formation dans son Comité ou sa CRK.

• **Fonction**

Apprentissage de la fonction de chronométrateur avec un chronométrateur C, B ou A ou chronométrateur karting.

• **Conditions de renouvellement**

Les licences stagiaires peuvent être renouvelées sans exigence de passage d'un examen à l'issue de la première année. En cas d'échec à l'examen pour l'obtention de la licence de degré supérieur à l'issue de la deuxième année, la licence pourra être renouvelée pour une seule année supplémentaire.

TARIF : 52 €

INTER. CHRONOMETREUR KARTING

CODE : EICK

• **Conditions de délivrance**

- Avoir été chronométrateur stagiaire.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Avoir été reçu à l'examen.

• **Fonction**

Gestion informatique et chronométrage d'une épreuve karting.

• **Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire tous les 2 ans.

TARIF : 104 €

INTER. CHRONOMETREUR " C " ROUTE AUTO

CODE : EICCR

• **Conditions de délivrance**

- Avoir été chronométrateur stagiaire.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Avoir été reçu à l'examen.

• **Fonction**

Donne le départ et prend les temps à l'arrivée sur épreuve route.

• **Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

TARIF : 63 €

INTER. CHRONOMETREUR " C " CIRCUIT AUTO

CODE : EICCC

• **Conditions de délivrance**

- Avoir été chronométrateur stagiaire.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Avoir été reçu à l'examen.

• **Fonction**

- Adjoint chronométrateur " A " ou " B " sur épreuve circuit.

• **Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

TARIF : 63 €

INTER. CHRONOMETREUR " B " AUTO

CODE : EICB

• **Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de chronométrateur " C ".
- Avoir été reçu à l'examen.

• **Fonction**

- Chronométrateur toutes disciplines.

- Responsable chronométrage dans les épreuves Auto-Cross, Rallycross, Course de Côte (hors Championnat de France).

• **Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

TARIF : 177 €

INTER. CHRONOMETREUR " A " AUTO

CODE : EICA

• **Conditions de délivrance**

- Avoir rempli les fonctions de chronométrateur " B ".
- Avoir été reçu à l'examen.

• **Fonction**

- Chronométrateur toutes disciplines.

- Responsable chronométrage toutes disciplines.

• **Conditions de renouvellement**

Participer à un séminaire en 2017.

TARIF : 177 €

INTER. MEDICALE

CODE : EIM

• **Conditions de délivrance**

- Etre médecin inscrit à l'Ordre National des Médecins.
- Etre membre de la Commission Médicale de la FFSA ou inscrit sur la liste des médecins chefs établie chaque année par le Comité Directeur de la FFSA sur proposition de la Commission Médicale.

TARIF : 177 €

NATIONALE MEDICALE

CODE : ENM

• **Conditions de délivrance**

- Etre médecin inscrit à l'Ordre National des Médecins.

• **Fonction**

Médecin assurant un service médical dans épreuve auto et karting.

TARIF : 73 €

NATIONALE MEDIA

CODE : NP

• **Conditions de délivrance**

- Journaliste du sport automobile détenteur d'une carte de presse en cours de validité.
- Personne assurant une activité de journaliste du sport automobile (non titulaire d'une carte de presse) ou une activité d'attaché de presse de manière reconnue.

• **Laissez-passer FFSA**

1 Nominatif.

NB : La licence est gratuite pour les demandeurs figurant sur la liste établie par la Commission Presse.

TARIF : 198 €

AUTRES CATEGORIES DE LICENCES

INTER. CONSTRUCTEUR AUTO

CODE : ICA

• **Conditions de délivrance**

Constructeur ou importateur automobile de véhicules à utilisation routière, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.

• **Participation**

- Engagement de 10 véhicules maximum dans diverses épreuves se déroulant à la même date.
- Inscription au calendrier FFSA d'une ou plusieurs Coupe(s) de Marque, Coupe(s), Challenge(s), Trophée(s), Série(s).
- Inscription d'une ou plusieurs Série(s) Internationale(s) FIA.

• **Cartes licences**

20 cartes licences.

• **Laissez-passer FFSA**

7 nominatifs.

TARIF : 77 000 €

INTER. ORGANISATEUR

CODE : IO

• **Conditions de délivrance**

Société déclarée au Registre du Commerce, à l'exclusion de constructeur ou importateur automobile de véhicules à utilisation routière, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.

• **Participation**

- Inscription au calendrier FFSA d'un(e) ou plusieurs Coupe(s), Challenge(s), Trophée(s) Série(s) autorisé(es) par la FFSA.
- Inscription d'une ou plusieurs Série(s) Internationale(s) FIA (hors coupes de marque).

• **Laissez-passer FFSA**

2 Nominatifs.

NB : Pour les organisateurs d'un challenge ou trophée karting : 5 nominatifs (valables pour toutes les épreuves nationales karting du calendrier FFSA).

TARIF : 5 200 €

INTER. ORGANISATEUR COUPE DE MARQUE**CODE : IOCMA****• Conditions de délivrance**

Société déclarée au Registre du Commerce, à l'exclusion de constructeur de véhicules à utilisation routière, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.

• Participation

- Inscription au calendrier FFSA d'une ou plusieurs Coupe(s) de Marque.
- Inscription d'une ou plusieurs Série(s) Internationale(s) FIA.

• Laissez-passer FFSA

5 Nominatifs.

TARIF : 10 900 €

INTER. CONCURRENT SOCIETE AUTO**CODE : ISA****• Conditions de délivrance**

Société déclarée au registre du commerce.

• Participation

Engagement de 10 véhicules maximum dans diverses épreuves se déroulant à la même date.

• Cartes licences

10 cartes licences.

• Laissez-passer FFSA

3 nominatifs.

TARIF : 7 450 €

INTER. CONCURRENT SOCIETE KARTING**CODE : ISK****• Conditions de délivrance**

Société déclarée au registre du commerce avec objet dans le karting.

• Participation

- Engagement de 10 karts maximum dans diverses épreuves se déroulant à la même date.
- Préparateur - commerçant - revendeur sur épreuve karting.

• Laissez-passer FFSA

5 nominatifs (valables pour toutes les épreuves nationales karting du calendrier FFSA).

TARIF : 3 000 €

INTER. CONCURRENT GROUPE DE RECHERCHE**CODE : IGR****• Conditions de délivrance**

Prendre contact avec la FFSA.

TARIF : 1 020 €

NATIONALE ORGANISATEUR AUTO**CODE : NOA****• Conditions de délivrance**

Association déclarée à la Préfecture ou société déclarée au Registre du Commerce, à l'exclusion de constructeur ou importateur automobile de véhicules à utilisation routière, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.

• Participation

- Inscription au calendrier FFSA d'un(e) ou plusieurs Coupe(s), Challenge(s), Trophée(s) Série(s) autorisé(es) par la FFSA de niveau national (hors Coupes de Marque). Cf Article III - § D des Prescriptions Générales 2014.

• Laissez-passer FFSA

2 Nominatifs.

TARIF : 4 200 €

NATIONALE ORGANISATEUR KARTING**CODE : NOK****• Conditions de délivrance**

Association déclarée à la Préfecture ou société déclarée au Registre du Commerce, à l'exclusion de constructeur ou importateur de kartings, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.

• Participation

- Inscription au calendrier FFSA d'un(e) ou plusieurs Série(s), Challenge(s) ou Trophée(s) autorisé(es) par la FFSA de niveau national (hors Coupes de Marque).

• Laissez-passer FFSA

2 Nominatifs.

TARIF : 1 500 €

NATIONALE CONCURRENT ECURIE AUTO

CODE : NCEA

Valable pour une seule discipline

- **Conditions de délivrance**

Entité juridique déclarée ne comportant pas le nom d'une marque.

- **Participation**

Engagement de 5 véhicules dans les épreuves du calendrier FFSA de la discipline mentionnée sur la licence.

- **Laissez-passer FFSA**

2 nominatifs dans la discipline concernée.

TARIF : 1 300 €

NATIONALE PARTENAIRE TECHNIQUE AUTO

CODE : NPT

- **Définition**

Attribuée à un partenaire technique du sport automobile.

- **Laissez-passer FFSA**

2 nominatifs.

TARIF : 1 300 €

NATIONALE PARTENAIRE TECHNIQUE KARTING

CODE : NPTK

- **Conditions de délivrance**

Société déclarée au registre du commerce avec objet dans le karting (pièce à fournir : extrait K Bis).

- **Fonction**

Préparateur - commerçant - revendeur sur épreuve karting.

- **Laissez-passer FFSA**

1 nominatif valable pour toutes les épreuves nationales karting du calendrier FFSA + 1 nominatif pour éventuel collaborateur titulaire d'une licence.

TARIF : 200 €

REGIONALE ORGANISATEUR AUTO

CODE : ROA

- **Conditions de délivrance**

Association déclarée à la Préfecture ou société déclarée au Registre du Commerce, à l'exclusion de constructeur ou importateur automobile de véhicules à utilisation routière, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.

- **Participation**

- Inscription au calendrier FFSA d'un(e) ou plusieurs Coupe(s), Challenge(s), Trophée(s) Série(s) autorisé(es) par la FFSA de niveau « club » ou de niveau régional (hors Coupes de Marque). Cf Article III - § D des Prescriptions Générales 2014.

- **Laissez-passer FFSA**

2 Nominatifs.

TARIF : 1 650 €

ORGANISATEUR VH

CODE : OVH

- **Conditions de délivrance**

Association déclarée à la Préfecture ou société déclarée au Registre du Commerce, à l'exclusion de constructeur ou importateur automobile de véhicules à utilisation routière, commercialisés à plus de 100 exemplaires annuellement sur le territoire français.

- **Participation**

- Inscription au calendrier FFSA d'un(e) ou plusieurs Coupe(s), Challenge(s), Trophée(s) Série(s) de niveau VHC autorisé(es) par la FFSA. Cf Article III - § D des Prescriptions Générales 2014.

- **Laissez-passer FFSA**

2 Nominatifs.

TARIF : 520 €

TITRES DE PARTICIPATION

CODES & TARIFS

TITRES DE PARTICIPATION COMPETITION

NATIONAL

TPNR	
National Régularité	65 €
TPNRRO	
National Régularité sur Routes Ouvertes	30 €
TPNRM	
National Régularité Montagne	45 €
TPNM	
National Montagne	62 €
TPNC	
National Circuit	145 €
TPNVHCC	
National VHC Circuit	125 €
TPNDR	
National Drift	36 €
TPNCKK	
National Course Clubs Karting	38 €

REGIONAL

TPRS	
Régional Slalom	40 €
TPRM	
Régional Montagne	51 €
TPRRU	
Régional Epreuve d'Accélération	40 €
TPRT4X4	
Régional Trial 4X4	40 €
TPRT	
Régional Terre	40 €
TPRR	
Régional Régularité	40 €
TPRC	
Régional Circuit	59 €
TPRCLUB	
Régional Club	40 €
TPRME	
Régional Manifestations Educatives	10 €

TITRES DE PARTICIPATION ENTRAÎNEMENT

TPNEJK	
National Entraînement Journée Karting	28 €
TPNEJA	
National Entraînement Journée Auto	28 €

TITRE DE PARTICIPATION ANNUEL

TPANEFK	
Annuel National Ecole Française de Karting	28 €

I – GENERALITES

1. Définition

Les titres de participation permettent à toute personne physique **résidant en France de manière permanente et à toute personne physique de nationalité française résidant à l'étranger**, non licenciée, de participer à certaines des activités de la FFSA. Les titres de participation sont délivrés dans certaines disciplines :

- soit pour une seule participation en compétition,
- soit pour la pratique de l'entraînement à la journée.
- soit pour la participation à l'année aux cours dispensés dans le cadre d'une Ecole Française de Karting reconnue par la FFSA.

La réception du titre de participation par son titulaire vaut engagement de se soumettre au respect des règles de la FFSA et aux règles de sécurité, ainsi qu'à l'autorité disciplinaire de la FFSA.

NB : un titre de participation ne permet pas de participer à une finale de Coupe de France.

2. Demande

Ils sont délivrés soit directement par la FFSA soit pour le compte de la FFSA, via les associations sportives affiliées.

- Toute demande de titre de participation doit être formulée sur l'imprimé prévu à cet effet et accompagnée de toute pièce se rapportant à la demande. Les imprimés sont disponibles auprès des associations sportives. Les associations sportives sont chargées du traitement des demandes de titres de participation.
- Toute demande de titre de participation doit être faite auprès de l'association sportive organisatrice, au plus tard le jour de l'épreuve ou de l'entraînement.
- Toute demande de titre de participation annuel national Ecole Française de Karting doit être faite auprès des Associations Sportives Karting rattachées aux Ecoles Françaises de Karting.

3. Assurance individuelle accident, responsabilité civile et protection juridique : voir § Assurances sur le site FFSA/VIE FEDERALE/LA LICENCE FFSA/ASSURANCES/INDIVIDUELLE ACCIDENT CONTRAT DE BASE et INDIVIDUELLE ACCIDENT GARANTIES COMPLEMENTAIRES.

IMPORTANT : CERTAINES CONDITIONS D'ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT ONT CHANGE, AYANT DES CONSEQUENCES MAJEURES.

Vous trouverez ci-après les modifications en gras italique :

A / ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT DU LICENCIE ET DU TITULAIRE D'UN TITRE DE PARTICIPATION (CONTRAT AIG N° 4.091.607)

Tout licencié ou titulaire d'un titre de participation (***personne physique résidant en France de manière permanente ou de nationalité française résidant à l'étranger*** - cf chapitre 1 de la notice d'information) bénéficie de la couverture "individuelle accident" souscrite par la FFSA auprès de la compagnie AIG Europe Limited, par l'intermédiaire du Cabinet AON.

ASSURANCES FRAIS MEDICAUX FRAIS DE TRAITEMENT en % du tarif de convention de la Sécurité Sociale <i>française</i> en complément du régime social <i>et de la complémentaire, et applicables aux régimes spéciaux</i> : frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation dans un hôpital public ou privé ou en clinique, de cure thermale, appareillage orthopédique. <i>Pour les frais de transport médicalisé</i>	150 % du tarif de convention du régime applicable – <i>pendant 365 jours maximum</i> <i>Maximum : 1 000 €</i>
--	--

A NOTER QU'EN CONSEQUENCE, IL NE PEUT ETRE DELIVRE UN TITRE DE PARTICIPATION A UN ETRANGER NON RESIDANT EN FRANCE, ET CE, JUSQU'A NOUVEL ORDRE.

Une réflexion est en effet actuellement en cours sur la création d'un titre de participation réservé aux étrangers et bénéficiant d'une couverture individuelle accident.

Nous vous invitons à prévenir vos licenciés et à lire très attentivement les notices d'information garanties de base et garanties complémentaires sur le site FFSA, VIE FEDERALE/LA LICENCE FFSA/INDIVIDUELLE ACCIDENT CONTRAT DE BASE et INDIVIDUELLE ACCIDENT GARANTIES COMPLEMENTAIRES.

4. Refus de titre de participation

La FFSA peut refuser la délivrance d'un titre de participation à tout demandeur qui ne remplirait pas les conditions requises, qui poursuivrait un objet contraire à ceux de la FFSA, qui aurait refusé d'appliquer des décisions de la FFSA ou qui, par ses propos, ses actes ou ses écrits, aurait porté un préjudice moral ou matériel à la FFSA, à ses membres ou à ses dirigeants.

NB : Un licencié suspendu de toute licence ne pourra prétendre à un titre de participation.

II - EXAMEN MEDICAL

Toute demande de titre de participation compétition et du titre de participation annuel national Ecole Française de Karting devra être accompagnée d'un certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile et/ou karting. Ce certificat pourra être délivré le jour de l'épreuve, pour les titres de participation compétition.

REGLEMENTATION DES TITRES DE PARTICIPATION 2016

NATIONAL REGULARITE

CODE : TPNR

• Conditions de délivrance

- Etre âgé de 10 ans minimum à la date d'émission du titre de participation.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

• Participation

Valable pour une seule participation à une épreuve nationale du calendrier FFSA en régularité.

TARIF : 65 €

NB : Ce titre de participation ne permet de conduire le véhicule que si son possesseur est titulaire du permis de conduire.

NATIONAL REGULARITE SUR ROUTES OUVERTES

CODE : TPNRRO

• Conditions de délivrance

- Etre âgé de 10 ans minimum à la date d'émission du titre de participation.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

• Participation

Valable pour une seule participation à une épreuve nationale du calendrier FFSA en régularité sur route ouverte.

TARIF : 30 €

NB : Ce titre de participation ne permet de conduire le véhicule que si son possesseur est titulaire du permis de conduire.

NATIONAL REGULARITE MONTAGNE

CODE : TPNRM

• Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

• Participation

Valable pour une seule participation à une épreuve nationale ou régionale Montagne du calendrier FFSA en régularité.

TARIF : 45 €

NATIONAL MONTAGNE

CODE : TPNM

• Conditions de délivrance

- Etre titulaire d'une licence régionale concurrent conducteur auto (RCC).

• Participation

- Valable pour une seule participation à une épreuve de Course de Côte inscrite au calendrier national de la FFSA.

- Autorisé en Championnat de France de la Montagne, en 2^{ème} division uniquement

TARIF : 62 €

NATIONAL CIRCUIT

CODE : TPNC

• Conditions de délivrance

- Etre âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire nécessaire au-delà de la fin de la 18^{ème} année.

- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.

- Autorisation parentale pour les mineurs.

- Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

• Participation

- Valable pour une seule participation à une épreuve sur circuit asphalte inscrite au calendrier national de la FFSA (hors meetings GT Tour et Série FFSA, Championnats et Coupes de France Circuit, Coupes de Marque, Série déposée par un Constructeur, Courses de Camions).

TARIF : 145 €

NATIONAL VHC CIRCUIT

CODE : TPNVHCC

• Conditions de délivrance

- Etre âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire nécessaire au-delà de la fin de la 18^{ème} année.

- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.

- Autorisation parentale pour les mineurs.

- Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

• Participation

- Valable pour une seule participation à une épreuve VHC sur circuit asphalte inscrite au calendrier national ou régional de la FFSA.

TARIF : 125 €

NATIONAL DRIFT

CODE : TPNDR

• Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.

- Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

• Participation

- Valable pour une seule participation à une épreuve Drift inscrite au calendrier de la FFSA.

TARIF : 36 €

NATIONAL COURSE CLUBS KARTING

CODE : TPNCK

• Conditions de délivrance

- Etre âgé de 6 ans minimum. Les pilotes âgés de 6 ans et 7 ans devront être titulaires d'un Volant de Bronze, d'Argent ou d'Or décerné par une Ecole Française de Karting (attestation à fournir au Service Licences).

- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.

- Autorisation parentale pour les mineurs.

- Certificat de non contre-indication à la pratique du karting.

• Participation

Valable pour une seule participation à une course clubs karting (cf Règlement Sportif National Karting 2014).

TARIF : 38 €

REGIONAL SLALOM

CODE : TPRS

• Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.

- Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

• Participation

- Valable pour une seule participation à une épreuve régionale Slalom du calendrier de la FFSA.

- Participation uniquement aux groupes F2000 - N - FN - A - FA - FS - GT de Série – Loisirs – VHC - Classic.

TARIF : 40 €

REGIONAL MONTAGNE

CODE : TPRM

• Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

• Participation

- Valable pour une seule participation à une épreuve régionale Montagne du calendrier de la FFSA.
- Participation uniquement aux groupes F2000 - N - FN - A - FA - FS - FC - GT de Série - VHC – Classic.

TARIF : 51 €

REGIONAL EPREUVE D'ACCELERATION

CODE : TPRRU

• Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

• Participation

- Valable pour une seule participation à une épreuve régionale d'accélération du calendrier de la FFSA.
- Valable pour une seule participation à une épreuve nationale d'accélération, en catégorie Street Run uniquement, du calendrier FFSA.

TARIF : 40 €

REGIONAL TRIAL 4X4

CODE : TPRT4X4

• Conditions de délivrance

- Etre âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire nécessaire au-delà de la fin de la 18^{ème} année.
- Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

• Participation

Valable pour une seule participation à une épreuve régionale Trial 4x4 du calendrier de la FFSA, **uniquement comme copilote pour les non titulaires du permis (sans possibilité de conduire).**

TARIF : 40 €

REGIONAL TERRE

CODE : TPRT

• Conditions de délivrance

- Etre âgé de 12 ans minimum. Permis de conduire nécessaire au-delà de la fin de la 18^{ème} année.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

• Participation

- **A partir de 12 ans** : Valable pour une seule participation à une épreuve de Sprint Car dans la catégorie Junior Sprint du calendrier FFSA **ou une seule participation à une épreuve SSV sur glace dans la catégorie SSV Class G : Monoplace 350 cm³ maximum, uniquement.**
- **A partir de 16 ans** : Valable pour une seule participation à une épreuve de Sprint Car dans les catégories Super Sprint et Maxi Sprint, de 2 CV Cross, de Fol'Car, de SSV régionale ou de Rallycross en Formule de Promotion du calendrier FFSA.

TARIF : 40 €

REGIONAL REGULARITE

CODE : TPRR

• Conditions de délivrance

- Etre âgé de 10 ans minimum à la date d'émission du titre de participation.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

• Participation

Valable pour une seule participation à une épreuve régionale du calendrier FFSA en régularité.

TARIF : 40 €

NB : Ce titre de participation ne permet de conduire le véhicule que si son possesseur est titulaire du permis de conduire.

REGIONAL CIRCUIT

CODE : TPRC

• Conditions de délivrance.

- Etre âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire nécessaire au-delà de la fin de la 18^{ème} année.

- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

• **Participation**

- Valable pour une seule participation à une épreuve sur circuit asphalte inscrite au calendrier régional de la FFSA.

TARIF : 59 €

REGIONAL CLUB

CODE : TPRCLUB

• **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 16 ans minimum. Permis de conduire nécessaire au-delà de la 18^{ème} année.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

• **Participation**

Valable pour une seule participation à une course club sur circuit asphalte ou circuit tout-terrain, inscrite au calendrier régional de la FFSA.

TARIF : 40 €

REGIONAL MANIFESTATIONS EDUCATIVES

CODE : TPRME

• **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 13 ans minimum.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

• **Participation**

Valable pour une seule participation aux manifestations à visée éducative désignées comme telles par la FFSA.

TARIF : 10 €

NATIONAL ENTRAINEMENT JOURNEE KARTING

CODE : TPNEJK

• **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 6 ans minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.

• **Participation**

Pratique du karting en entraînement uniquement et pour la durée d'une seule journée (titre de participation non admis en compétition).

TARIF : 28 €

NB : Le matériel utilisé pour l'entraînement devra correspondre à une catégorie FFSA ou CIK/FIA, sur les critères suivants : puissance, freinage, carrosserie, antibruit.

NATIONAL ENTRAINEMENT JOURNEE AUTO

CODE : TPNEJA

• **Conditions de délivrance**

- Titulaire du permis de conduire.

• **Participation**

- Pratique du sport automobile sur circuits agréés par la FFSA et/ou la FIA non rattachés à une compétition, en entraînement uniquement et pour la durée d'une seule journée ou d'un stage de 3 jours maximum consécutifs.

- **Participation en RWYB (run libre) organisé en parallèle des courses d'accélération.**

TARIF : 28 €

NB : les pilotes âgés de 15 ans dans l'année pourront bénéficier de ce titre de participation dans le cadre suivant : Pratique du sport automobile en entraînement uniquement, encadré par le personnel de l'Auto Sport Academy.

NB : Les véhicules utilisés pour l'entraînement doivent être :

- soit des véhicules à usage routier possédant un titre de circulation et ayant fait l'objet d'une homologation routière dans la CEE avec réception par type et en conformité avec celle-ci.
- soit des véhicules de type compétition, en conformité complète avec les prescriptions de sécurité exigées par la réglementation circuit de la FFSA.

ANNUEL NATIONAL ECOLE FRANCAISE DE KARTING

CODE : TPANEFK

• **Conditions de délivrance**

- Etre âgé de 6 ans minimum.
- Pièce d'identité ou copie du livret de famille.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Certificat de non contre-indication à la pratique du karting.

- **Participation**

Limitée aux cours dispensés dans le cadre d'une Ecole Française de Karting reconnue par la FFSA.

Ce titre de participation annuel donne droit à l'attribution d'un titre de participation Course Club Karting gratuit dans l'année.

TARIF : 28 €